



**Ordre professionnel  
des diététistes  
du Québec**



***53<sup>e</sup> rapport annuel  
2008-2009***

## ***Notre mission***

L'Ordre professionnel des diététistes du Québec assure la protection du public en matière de nutrition humaine et d'alimentation, notamment par le contrôle de l'exercice de la profession et de la qualité de l'acte professionnel, de même que par le maintien et le développement des compétences professionnelles des diététistes/nutritionnistes.

Par des prises de position et des actions ciblées, l'Ordre contribue à l'amélioration de la santé et du bien-être de la population et des individus en favorisant des environnements propices à de saines habitudes alimentaires, de même qu'en soutenant, dans chacun de ces environnements, l'accès aux compétences de ses membres. Ce faisant, l'Ordre favorise également des mesures d'éducation et d'accès à une information judicieuse, rigoureuse et d'intérêt public qui permet une prise de décision éclairée en matière d'alimentation.

## ***Notre vision***

Par les compétences de nos membres, la qualité de leurs interventions et de l'information donnée, de même que par la communication, la profession doit être reconnue comme LA référence en matière de nutrition humaine et d'alimentation. Par le développement et l'affirmation de ces compétences, la profession doit passer d'un rôle de soutien à celui de décideur, d'un rôle d'exécutant à celui de leader, et d'un rôle de stricte analyse à celui de communicateur.

## ***Nos orientations stratégiques pour la période 2007-2010***

- L'affirmation professionnelle par les compétences distinctives
- Le leadership par la maîtrise des rôles et des compétences
- La consolidation de la profession et du champ d'exercice

## ***Nos valeurs***

- Compétence
- Écoute
- Synergie
- Mieux-être de la population

## ***Table des matières***

Lettres de présentation	2
Rapport du président	3
Rapport de la directrice générale	5
Rapport des activités du Conseil d'administration	8
Rapport des activités du Comité exécutif	13
Rapport relatif à la garantie contre la responsabilité professionnelle	17
Rapport du syndic	17
Rapport des activités relatives à la conciliation et à l'arbitrage des comptes	18
Rapport des comités réglementaires	19
Réalisations de l'Ordre	20
Rapport des comités permanents et consultatifs	26
Tableau des membres au 31 mars 2009	29

### **États financiers au 31 mars 2009**

Rapport des vérificateurs .....	31
Résultat .....	32
Évolution des actifs nets.....	33
Bilan .....	34
Flux de trésorerie .....	35
Notes complémentaires .....	36

Veillez noter que l'emploi du féminin pour désigner les membres de la profession vise à alléger le texte et désigne tout autant les hommes que les femmes.

Cette publication a été réalisée par le personnel du siège de l'Ordre professionnel des diététistes du Québec.

Dépôt légal – Bibliothèque et archives nationales du Québec, 2009

ISSN 1483-2135 (version imprimée) ISSN 1911-4095 (version PDF)

# ***Lettres de présentation***

Septembre 2009

Monsieur Yvon Vallières  
Président de l'Assemblée nationale  
Gouvernement du Québec  
Hôtel du Parlement  
1045, rue des Parlementaires  
Québec (Québec)  
G1A 1A4

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre professionnel des diététistes du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2009.

Ce rapport rend compte de l'ensemble des activités de l'Ordre et contient de nombreux renseignements d'intérêt public.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Kathleen Weil  
Ministre de la Justice et  
ministre responsable de l'application des  
lois professionnelles

Septembre 2009

Maître Kathleen Weil  
Ministre de la Justice  
et ministre responsable de l'application  
des lois professionnelles  
1200, route de l'Église  
9<sup>e</sup> étage  
Sainte-Foy (Québec)  
G1V 4M1

Madame la Ministre,

J'ai le plaisir de vous soumettre, en votre qualité de ministre de la Justice et ministre responsable de l'application des lois professionnelles, le rapport annuel de l'Ordre professionnel des diététistes du Québec pour l'année financière se terminant le 31 mars 2009.

Veillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma haute considération.

Michel Sanscartier, Dt.P., M.Sc.  
Président

Septembre 2009

Maître Jean-Paul Dutrisac  
Président  
Office des professions du Québec  
800, Place d'Youville  
10<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec)  
G1R 5Z3

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre professionnel des diététistes du Québec pour l'année financière se terminant le 31 mars 2009. Ce rapport est préparé conformément au Règlement sur le rapport annuel d'un ordre professionnel.

Recevez, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Michel Sanscartier, Dt.P., M.Sc.  
Président

# Rapport du président

Michel Sanscartier, DT.P., M.Sc.

Président

## Mot du président

Après tant d'attente de ma part, j'amorce la deuxième année de mon mandat. Cette première année en fut donc une de sensibilisation et d'apprentissage des responsabilités relevant de la fonction de président de l'Ordre, de même que d'appropriation des différents dossiers. Toute personne briguant la présidence a en tête des projets, des idées qu'elle veut faire cheminer, avancer. J'ai rapidement constaté toutefois que de nombreux dossiers gérés par les ordres professionnels transcendaient les présidences et que je devrais, tout en menant à bien les objectifs que je m'étais fixés en campagne électorale, m'en faire un loyal défenseur.



Ainsi, à peine neuf jours après mon entrée en fonction, j'ai eu à élaborer une présentation sur l'alimentation dans les CHSLD pour la gentry politique à l'Assemblée nationale, projet qui se préparait depuis plusieurs mois à la permanence. Si mes expériences de clinicien dans un CHSLD universitaire pendant plus de 15 ans et de conférencier sur le sujet m'ont été d'un grand secours, ce fut là, néanmoins, une occasion pour moi de me familiariser rapidement avec la donne politique que comportent les dossiers de l'Ordre. Dès cet instant, j'ai compris que nonobstant le bien-fondé de nos positions, aucune d'elles ne pourrait se concrétiser si l'on omettait de tenir compte des intérêts diversifiés de nos partenaires du secteur gouvernemental, communautaire, public ou professionnel. Ceci dit, cette première activité s'est soldée par un succès et les participants semblaient avoir bien compris l'urgence de la situation de la nutrition dans les CHSLD. Ce dossier s'est poursuivi par des entrevues avec des journalistes, des rencontres avec certains représentants du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), une rencontre avec la ministre Blais, des communications aux instances politiques et administratives du MSSS.

Par ailleurs, soulignons que parallèlement à ces démarches, les instances gouvernementales ont pris certains engagements et ont finalisé quelques importants dossiers :

- le cadre de référence en alimentation dans les établissements de santé au Québec;
- l'amélioration de l'alimentation dans les CHSLD par l'entremise d'un investissement récurrent de 3 millions de dollars par année/cinq ans.

Malheureusement, le cadre de référence a été livré sans ajout budgétaire le premier 3 millions (2008-2009) pour l'alimentation dans les CHSLD n'a pas été remis et les appels de propositions pour les 3 millions subséquents sont gérés par les agences des services de santé et services sociaux. Soulignons que bien que chaque établissement ait imposé, selon ses orientations et ses priorités, des restrictions budgétaires à leurs services alimentaires depuis les 15 dernières années, le Ministère ne semble pas avoir fermé la porte à une analyse détaillée des besoins de la clientèle du réseau (patients et employés) qui pourraient éventuellement mener à certaines redistributions financières. Aussi, je vous encourage à réaffirmer l'importance vitale que l'alimentation et la nutrition clinique peuvent avoir sur la qualité de vie des différentes clientèles du réseau et des bénéfices financiers à court et moyen termes qu'elles sont susceptibles d'engendrer.

D'autres dossiers concernant la pratique en nutrition clinique en établissements de santé ont été fondamentaux. En effet, plusieurs demandes, autant de la part des établissements que de nos membres, concernant l'interprétation des modifications au Code des professions (PL 90) ont fait en sorte que nous avons procédé à la mise en place d'une formation spécifique pour ce dossier, formation que nous avons présentée à l'Assemblée générale des membres l'année dernière. Constatant le succès de cette formation, les administrateurs de l'Ordre ont proposé la tenue d'une tournée régionale. De plus, certains établissements ont sollicité diverses présentations à ce sujet, demandes auxquelles nous avons chaque fois répondu; ce qui a semblé fort apprécié. Nous pouvons donc dire fièrement à cet égard : mission accomplie.

Bien entendu, le dossier « dysphagie » a continué de nous préoccuper. Étant donné qu'il fait maintenant l'objet d'un recours judiciaire, il est encore difficile d'en prévoir les retombées. Par contre, vos actions, votre implication et votre professionnalisme, au quotidien dans ce dossier extrêmement important, s'avèrent toujours essentiels. Bien que les délais afférents à ce type de dossier puissent parfois provoquer démotivation et découragement, l'on doit à tout prix maintenir le cap, gardant en tête les objectifs recherchés.

Dans un tout autre ordre d'idées, plusieurs activités de formation avaient été planifiées pour le nouveau président avec le soutien de la permanence. Cette étape était bien entendu incontournable et, par ailleurs, très appréciée. Certains dossiers professionnels comme les projets de loi 3 (Entente France-Québec sur la mobilité), 21 (santé mentale et relations humaines), 46 (Code des professions), 75 (Code des professions), 86 (accès à l'information et protection des renseignements personnels) ont monopolisé la direction générale et la présidence pour ce qui est de leur mise en application. Aussi, le gouvernement avait entrepris de vastes négociations en vue d'élargir la mobilité de la main-d'œuvre entre les différentes provinces du Canada dans un premier temps et, dans un deuxième temps, entre le Québec et la France. Nous avons conclu une entente avec le reste du Canada si bien que votre diplôme est maintenant reconnu partout au pays vous donnant droit à un permis d'exercice, dans quelque province que ce soit, et ce, sans que vous ayez l'obligation de passer l'examen national administré par l'Alliance canadienne des diététistes. Par contre, étant donné la grande différence de formation entre les membres de l'OPDQ et nos « correspondants

» en France, nous avons réussi à faire comprendre au gouvernement qu'il était impossible d'arriver à une entente de réciprocité avec ces derniers.

J'aimerais en outre profiter de cette occasion, mi-mandat oblige, pour revenir sur certains dossiers que j'avais mis de l'avant en campagne électorale. J'avais mentionné dans ma lettre de présentation que je souhaitais réévaluer en priorité les compétences des membres et les besoins de la population afin d'évaluer la formation nécessaire pour l'obtention du permis de pratique en nutrition (norme initiale de formation). L'idéation est une chose; la réalisation en est une autre. Il fallait bien entendu que l'Ordre soit d'abord en mesure de financer cette vaste opération qui requiert le concours d'experts externes. En raison de deux années de surplus budgétaires à l'Ordre, nous avons été en mesure ces derniers mois de constituer une toute nouvelle réserve qui permettra l'amorce des travaux.

Finalement, j'ai réalisé que tous les dossiers qui me tenaient à cœur, bien que fort ambitieux, méritaient néanmoins qu'on y consacre temps et énergie. Je souhaitais qu'on évalue la pertinence d'une formation continue obligatoire, que des normes de pratique ou de compétence en gestion soient élaborées, que l'Ordre se préoccupe de l'avenir de la profession... Si je ne peux aujourd'hui me faire le porteur d'une annonce officielle à cet égard, je peux néanmoins vous assurer que, déjà, des actions concrètes ont été entreprises afin que nous puissions atteindre nos objectifs. Ce que j'ai réalisé en fait, au cours de cette première année, c'est que « patience et longueur de temps font plus que force ni que rage ».

# Rapport de la direction générale

Annie Chapados, avocate  
Directrice générale et secrétaire



La directrice générale dirige et coordonne les activités de l'Ordre dans le respect de la loi ainsi que des règlements, priorités, objectifs et politiques de l'Ordre. Elle est responsable de la gestion des ressources humaines, financières, matérielles et informationnelles, de la coordination du travail des comités et de la gestion des communications. Elle occupe de plus la fonction de secrétaire de l'Ordre.

Une autre année s'est terminée et révisant, en vue de vous faire rapport en bonne et due forme, les tableaux de bord, rapports d'activités et autres documents de gestion administrative que l'on m'adresse régulièrement. Un constat s'est rapidement imposé : quelle formidable équipe! J'examinais plus particulièrement les réalisations qui vous sont succinctement présentées dans le présent rapport et me rappelais le contexte de changement, de mouvance et de restructuration administrative auquel les employés ont dû faire face tout au long de l'année - contexte qui n'est généralement pas facile, on le sait - et n'ai pu que leur lever, intérieurement mais bien haut, mon chapeau. Ajoutez des administrateurs déterminés et créatifs, tels ceux dont vous vous êtes dotés, et vous avez une direction générale comblée, je dois bien l'admettre.

Certes, la popularité de la profession ne se dément pas, au contraire. L'Ordre est maintenant régulièrement interpellé par les instances publiques; ce n'est pas le travail qui manque et les dossiers abondent. Mais étant aussi responsable par devers les membres de l'Ordre de la gestion des risques, je ne peux que maintenir un œil vigilant en regard des priorités établies afin d'éviter avant tout que la machine ne s'emballe. Car la réussite et l'atteinte des objectifs de l'Ordre ne seront possibles au fil des ans, je le répète, que si ce dernier se dote, outre d'une équipe efficace, d'une structure solide, de finances à l'avenant et de saines mesures de gestion. Voilà donc ce à quoi je me suis attelée tout au long de l'année.

## RESSOURCES HUMAINES ET BÉNÉVOLAT

Si la situation prévalant à l'Ordre ne permettait pas, à mon entrée en fonctions, un exercice majeur de planification de la main-d'œuvre, c'est néanmoins le résultat auquel nous sommes parvenus au fil des mois.

Les postes de coordination ont été revus, les rôles et responsabilités de chacun précisés. Le poste de coordination aux affaires professionnelles est maintenant assumé de main de maître par M<sup>me</sup> Annick Lavoie et le passage de M<sup>me</sup> Stéphanie Elger au poste de coordonnatrice aux affaires publiques a permis une redéfinition des besoins, de telle sorte que nous serons en mesure de procéder à une nouvelle embauche sous peu. Une restructuration administrative a par ailleurs mené à l'abolition du poste d'adjointe aux finances pour plutôt les confier à une ressource externe multiniveaux de telle sorte que nous avons trouvé une réponse à nos divers besoins.

Par ailleurs, les résultats financiers de l'Ordre ont permis un élargissement de la masse salariale de telle sorte que les postes de préposée au Tableau de l'Ordre et à la saisie de données, d'adjointe à l'édition de l'information et de coordonnatrice aux affaires publiques ont pu, à la fin de l'année, être portés à temps plein. Un poste de secrétaire administrative a également pu être créé, l'affichage devant avoir lieu sous peu. Si la santé financière de l'Ordre se maintient, nous devrions donc être à même, au cours de la prochaine année, d'amorcer la dernière étape de la planification de la main-d'œuvre visant à doter l'Ordre d'expertises de soutien, notamment en recherche et documentation.

Qui plus est, nous avons accueilli un nouveau syndic en la personne de M<sup>e</sup> Cheryl Goldman, Dt.P., de même qu'un nouveau syndic adjoint en la personne de M<sup>me</sup> Danielle Garceau, Dt.P.

Pour ce qui a trait aux comités de l'Ordre, à la suite de la rationalisation effectuée l'an dernier, leur mandat a été précisé et des profils de membres ont été déterminés pour la majeure partie d'entre eux. L'OPDQ a donc accueilli de nouveaux bénévoles possédant des expertises diversifiées, accroissant d'autant la représentativité des positions qu'ils élaborent pour le compte de l'Ordre. Ainsi avons-nous aussi suscité un nouvel engouement chez les membres pour une implication active dans les activités de l'Ordre.

## **GOVERNANCE ET ORGANISATION ADMINISTRATIVE**

Vous vous rappellerez qu'un rapport sur la gouvernance avait été déposé l'an dernier; le Conseil d'administration ayant fait siennes les dix-neuf recommandations qu'il contenait. Ces dernières ont toutes été implantées en cours d'année, à l'exception de celles qui nécessitent une modification réglementaire. Dans ces derniers cas, les projets de règlements ont été adoptés par le Conseil, mais doivent suivre le cours normal en vue de leur entrée en vigueur. Le comité demeure, assurant une vigie quant au maintien en place desdites recommandations. Je souligne que dans la foulée, un comité de vérification a été créé. Présidé par un des administrateurs nommés par l'Office des professions, auquel se sont joints deux comptables en management accrédité, il a pour fonction principale de s'assurer de l'implantation de saines mesures de gestion et de contrôle financier, de contrôler les dépenses de la présidence et de la direction générale et d'accompagner les vérificateurs de l'Ordre dans leurs tâches.

Pour ce qui a trait cette fois à l'organisation administrative, et outre les aspects reliés aux ressources humaines, les rôles, attributions et responsabilités des différentes instances ont été clarifiés. L'Ordre a de plus détaillé, révisé et documenté l'ensemble de ses processus décisionnels à portée individuelle. Les processus d'enquête du syndic, de discipline, d'inspection générale, d'inspection sur la compétence, d'admission, de reconnaissance des équivalences de diplôme et de formation et de réinscription au Tableau de l'Ordre bénéficient désormais d'un procédurier détaillé permettant une gestion plus efficace des demandes que nous traitons. Le processus du *Manuel de nutrition clinique* a bénéficié du même traitement et la permanence poursuit maintenant avec les processus d'affaires de nature davantage administrative, tels que l'inscription au Tableau de l'Ordre, la formation continue ou les envois postaux.

Par ailleurs, tel qu'il a été annoncé dans mon rapport de l'année précédente, l'OPDQ a acquis cette année un tout nouveau parc informatique et a confié le soutien technique à une firme externe. Une vaste opération de formation sur mesure a été orchestrée auprès des employés de telle sorte qu'ils puissent bénéficier pleinement de cette nouvelle technologie. Dans le même ordre d'idées, et afin d'être en mesure de répondre aux nouvelles obligations qui sont siennes depuis l'entrée en vigueur du PL 86, l'OPDQ a fait l'acquisition d'une toute nouvelle base de données comportant de multiples modules conçus sur mesure. Le module Tableau de l'Ordre est déjà terminé, les autres (ayant trait, par exemple, à l'inspection ou à la formation) suivront au cours des mois à venir.

## FINANCES

Je parlais de la nécessité que les finances de l'Ordre soient consolidées; tel est le cas pour la deuxième année. Une toute nouvelle charte comptable a été créée, des mesures de contrôle financier sont sur le point d'être implantées et l'Ordre enregistre à nouveau un surplus.

Il importe toutefois d'analyser ce surplus en contexte de restructuration. Par le biais des administrateurs que vous avez élus, des objectifs, notamment de positionnement, ont été établis. Or, l'Ordre ne possédait pas alors les ressources financières et organisationnelles nécessaires à la pleine réalisation de ces objectifs. Me revenait donc la responsabilité de développer les réserves nécessaires qui permettraient l'atteinte des résultats. Ce à quoi toute l'équipe a contribué. Aux réserves dédiées au *Manuel de nutrition clinique* et aux affaires contentieuses (utilisées essentiellement dans le dossier « dysphagie ») avait été ajoutée l'an dernier la réserve dédiée au Tableau de l'Ordre. Cette année, le surplus enregistré nous a permis de créer cette fois une réserve dédiée aux projets spéciaux. Ainsi, serons-nous en mesure de financer en premier lieu l'examen de la norme initiale de formation, et ce, sans mettre en péril les activités de l'Ordre. L'éventuel système de classification et son déploiement figurent également au rang des dossiers qui pourraient être financés à même cette réserve.

Bref, si le redressement semble acquis, l'on doit néanmoins demeurer vigilant afin d'être à même de répondre adéquatement aux impératifs des dossiers à venir.

## POSITIONNEMENT

L'ensemble des activités ci-haut relatées n'ont pas pour autant empêché l'OPDQ de saisir les opportunités qui se présentaient à lui de faire valoir l'expertise de ses membres et la nécessité que le public y ait accès. Les interventions précisées au chapitre des réalisations de l'Ordre en font état.

Qu'il me soit toutefois permis d'ajouter ici que les relations avec différents ministères tel celui de la Santé et des Services sociaux, celui de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, celui responsable des Aînés, celui de l'Immigration et des Communautés culturelles ou celui de l'Éducation, se sont consolidées tout au long de l'année. Tout comme celles avec différents ordres professionnels ou associations professionnelles concernés par certains de nos dossiers. Cette consolidation se fonde essentiellement sur l'établissement d'une relation de confiance, laquelle se construit jour après jour. C'est là une étape indispensable à la réussite de pourparlers futurs. Il faut conséquemment y mettre le temps.

Mais surtout, il faut retenir que l'OPDQ ne peut atteindre des objectifs de positionnement valables sans ses membres. Aussi, je ne saurais terminer ce rapport sans saluer les efforts louables que consentent nos membres, sur le terrain, au quotidien dans leur organisation locale, à la promotion de leurs compétences.

# Rapport des activités du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est l'instance décisionnelle suprême de l'Ordre. Ses responsabilités fondamentales, dans le contexte de la mission de protection du public, s'articulent notamment autour de l'encadrement de l'exercice de la profession, de son contrôle de même que celui de l'admission à la profession. Pour ce faire, le Conseil d'administration adopte les règlements qui encadrent la profession de diététiste/nutritionniste et voit à leur application. Il nomme, en outre, les titulaires des fonctions-clés au sein de l'Ordre. Le Conseil d'administration voit aussi au bon fonctionnement de l'Ordre en adoptant, entre autres, des règlements sur les affaires internes et en veillant à leur application.

## Président

Élu au suffrage universel des membres de l'Ordre

Michel Sanscartier

Du 1er avril 2008 au 31 mars 2011

## Membres du Conseil d'administration

### Administrateurs élus

Bas-Saint-Laurent et Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine a)

Paulette A. Melanson

Du 1er avril 2007 au 1<sup>er</sup> juin 2008

Julie Desrosiers

Du 14 juin 2008 au 31 mars 2010

Saguenay—Lac-Saint-Jean b)

Caroline Benoît

Du 1er avril 2007 au 31 mars 2010

Québec, Chaudière-Appalaches et Côte-Nord c)

Mimi Demers

Du 1er avril 2006 au 31 mars 2009

Ann Payne

Du 1er avril 2007 au 31 mars 2010

Mauricie—Bois-Francs d)

Sylvie Renaud

Du 15 septembre 2007 au 31 mars 2010

Estrie e)

Carole Larose

Du 1er avril 2006 au 20 septembre 2008

Julie Bélanger

Du 20 septembre 2008 au 31 mars 2009

Montréal f)

Manon Cormier

Du 15 septembre 2007 au 31 mars 2009

Montréal g)

Catherine Crowe

Du 1er avril 2006 au 31 mars 2009

Nathalie Jobin

Du 1er avril 2007 au 31 mars 2010

Joane Routhier

Du 1er avril 2008 au 31 mars 2011

Laval et Laurentides-Lanaudière h)

Marie-Josée Labelle

Du 1er avril 2006 au 31 mars 2009

Outaouais i)

Jeannette Allard

Du 1er avril 2006 au 31 mars 2009

Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec j)

Hélène Michaud

Du 1er avril 2006 au 31 mars 2009

### Administrateurs nommés par l'Office des professions du Québec

Juliette P. Bailly

Du 2 avril 2008 au 31 mars 2011

Diane Delisle

Du 2 avril 2008 au 31 mars 2011

Jean-Pierre Dubeau

Du 2 avril 2008 au 31 mars 2011

## Personnel de l'Ordre

Dans l'exercice de ses fonctions, le Conseil d'administration est appuyé par le personnel de l'Ordre :

Directrice générale et secrétaire  
Annie Chapados, avocate

Secrétaire générale adjointe  
Nicole Bonneau

Coordonnatrice aux affaires professionnelles  
Annick Lavoie, Dt.P. (depuis le 9 juin 2008)

Coordonnatrice à l'inspection professionnelle  
Ginette Caron, Dt.P.

Coordonnatrice aux affaires publiques  
Stéphanie Elger, Dt.P. (du 21 avril 2008 au 24 janvier 2009)  
Karine Lévy, Dt.P. (depuis le 23 mars 2009)

Adjointe à l'administration et aux finances  
Chantal Duchesne (jusqu'au 28 novembre 2008)

Adjointe aux communications et services à la clientèle  
Lise Tardif

Adjointe à l'édition de l'information  
Danielle Sauvé (jusqu'au 20 mars 2009)

Préposée à la saisie de données et au Tableau de l'Ordre  
Florence Tambwe

## Assemblée générale annuelle

Afin de faire état des activités réalisées au cours de l'exercice 2008-2009, l'assemblée générale annuelle des membres de l'Ordre est prévue le 18 septembre 2009.

## Réunions

Au cours de l'exercice 2008-2009, le Conseil d'administration a tenu cinq assemblées régulières; une communication par voie de téléco-  
pieur a également été effectuée.

## Résolutions

148 résolutions ont été adoptées en cours d'exercice, dont les principales avaient les finalités suivantes.

## Nominations et délégations

Élire les membres du Comité exécutif pour l'exercice 2008-2009: M<sup>mes</sup> Catherine Crowe, vice-présidente en titre, Nathalie Jobin, 2<sup>e</sup> vice-présidente, Carole Larose, trésorière, ainsi que Juliette P. Bailly, administratrice nommée (300<sup>e</sup>).

Nommer les personnes suivantes à titre d'officiers autorisés pour la signature des chèques émis par l'Ordre au cours de l'exercice 2008-2009 : Michel Sanscartier, président; Annie Chapados, directrice générale et secrétaire; Carole Larose, trésorière; et Catherine Crowe, vice-présidente en titre (300<sup>e</sup>).

Nommer M<sup>me</sup> Stéphanie Elger, coordonnatrice aux affaires publiques, à titre de déléguée de l'Ordre ainsi que M<sup>me</sup> Catherine Crowe, vice-présidente en titre, à titre de déléguée substitut au sein du Conseil interprofessionnel du Québec pour l'exercice 2008-2009 (300<sup>e</sup>).

Nommer M<sup>me</sup> Ginette Caron, coordonnatrice à l'inspection professionnelle, à titre de déléguée de l'Ordre ainsi que M<sup>me</sup> Marthe Vuignier, présidente du Comité d'inspection professionnelle, à titre de déléguée substitut au sein du Conseil québécois d'agrément des établissements de santé et des services sociaux (300<sup>e</sup>).

Nommer le président, M. Michel Sanscartier, et la directrice générale, Mme Annie Chapados, à titre de délégués de l'Ordre au sein de l'Alliance of Canadian Dietetic Regulators (300<sup>e</sup>).

Nommer le président, M. Michel Sanscartier, à titre de délégué de l'Ordre au sein du Conseil québécois sur le poids et la santé (300<sup>e</sup>).

Nommer la coordonnatrice aux affaires publiques, M<sup>me</sup> Stéphanie Elger, à titre de déléguée de l'Ordre au sein du Groupe de promotion pour la prévention en santé (GP<sup>2</sup>S) (300<sup>e</sup>).

Nommer M<sup>me</sup> Julie Desrosiers à titre d'administratrice pour la région du Bas-Saint-Laurent, de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine, jusqu'au 31 mars 2010 (301<sup>e</sup>).

# Rapport des activités du Conseil d'administration (suite)

Nommer M<sup>me</sup> Annick Lavoie, responsable aux affaires professionnelles, à titre de responsable substitut de l'application de la Loi sur l'accès à l'information et sur la protection des renseignements personnels (301<sup>e</sup>).

Nommer M<sup>me</sup> Julie Bélanger, administratrice pour la région de l'Estrie, jusqu'au 31 mars 2009 ainsi que, à titre de trésorière, membre du Comité administratif de l'OPDQ jusqu'au 31 mars 2009 (302<sup>e</sup>).

Nommer les personnes suivantes à titre d'officiers autorisés pour la signature des chèques émis par l'Ordre au cours de l'exercice 2008-2009 : Michel Sanscartier, président; Annie Chapados, directrice générale et secrétaire; Julie Bélanger, trésorière; et Catherine Crowe, vice-présidente en titre (303<sup>e</sup>).

Nommer M<sup>e</sup> Cheryl Goldman, Dt.P. à titre de syndic (304<sup>e</sup>).

Nommer M<sup>mes</sup> Jacinthe Dulude Barbeau, Josée Gagnon, Florence Tambwe et M. Marco Vitullo à titre de scrutateurs (304<sup>e</sup>).

## Tableau des membres

Délivrer des permis et inscrire au Tableau des membres de l'Ordre toutes les personnes dont les dossiers ont été étudiés et recommandés au Conseil d'administration (300<sup>e</sup>, 301<sup>e</sup>, 302<sup>e</sup>, 303<sup>e</sup>, 304<sup>e</sup>).

Délivrer, en vertu de l'article 40 du Code des professions, durant la période du 12 décembre 2008 au 22 janvier 2009, sous réserve de l'obtention d'une attestation signée par la personne responsable du programme d'études qui confirmera que les étudiants inscrits au programme ont terminé et réussi tous les cours et stages du programme de B.Sc. en nutrition ou diététique et qu'ils ont droit d'obtenir leur diplôme, un permis d'exercice aux candidats diplômés du Québec en décembre 2008 (303<sup>e</sup>).

Délivrer des permis réguliers aux membres ayant un permis temporaire qui ont satisfait aux exigences de l'Office de la langue française (302<sup>e</sup>, 304<sup>e</sup>).

Reconduire, en vertu de l'article 39 du Code des professions, une autorisation spéciale à une personne, lui conférant le droit d'utiliser les titres réservés aux membres de l'Ordre pour la période allant du 1<sup>er</sup> avril 2008 au 31 mars 2009 (300<sup>e</sup>).

Inscrire au Tableau des membres les personnes qui désirent réinté-

grer les rangs de l'Ordre et qui ont satisfait aux exigences de l'article 46 du Code des professions (300<sup>e</sup>, 302<sup>e</sup>, 303<sup>e</sup>, 304<sup>e</sup>).

Imposer un programme de mise à jour aux membres n° 1419, 0470, 2292, 1526 et 2223, avec limitation du droit d'exercer les activités qui ne relèvent pas du domaine de la nutrition clinique, et un programme de mise à jour seulement au membre n° 1279 (300<sup>e</sup>).

Limiter le droit d'exercice du membre n° 2557 à des activités qui ne sont pas du ressort de la nutrition clinique (300<sup>e</sup>).

Suspendre la prise de décision à l'égard du membre n° 2361 quant à l'imposition d'un stage de perfectionnement; requérir du Comité d'inspection professionnelle qu'il procède à une visite dans le milieu de travail du membre n° 2361 et demander au membre n° 2361 de faire réviser, par M<sup>me</sup> Martine Bienvenue, le cours qu'il dispense aux sages-femmes à l'Université du Québec à Trois-Rivières (300<sup>e</sup>); prendre acte du retrait de la recommandation initiale du Comité d'inspection professionnelle et ne pas imposer au membre n° 2361 de stage de perfectionnement (302<sup>e</sup>).

Considérer la réussite du stage de perfectionnement des membres n° 3095 et 1061, et lever la limitation quant au droit d'exercer des activités professionnelles en nutrition clinique (300<sup>e</sup>).

Radier, en vertu de l'article 86. l) du Code des professions, les 16 personnes qui n'ont pas versé les cotisations dont elles sont redevables à l'Ordre (301<sup>e</sup>).

## Comités

Nommer, sous réserve de son acceptation, M. Jean-Pierre Dubeau, président du Comité de vérification (300<sup>e</sup>).

Nommer M<sup>mes</sup> Diane Delisle et Juliette P. Bailly ainsi que M. Jean-Pierre Dubeau à titre de membres du Comité d'éthique et de déontologie (300<sup>e</sup>).

Nommer, à titre de membres du Comité des finances pour l'exercice 2008-2009, les personnes suivantes : M<sup>mes</sup> Diane Delisle, Claire Deraspe, Annie Chapados et Carole Larose, agissant en sa qualité de trésorière et présidente du comité (300<sup>e</sup>).

Adopter les mandats des divers comités de l'Ordre et nommer les membres qui composent chacun d'entre eux (301<sup>e</sup>, 302<sup>e</sup>).

Adopter le mandat révisé du Comité consultatif sur la gouvernance comme suit : opérationnaliser les recommandations émises dans le rapport sur la gouvernance; sur demande d'un administrateur ou dirigeant, se saisir de toute question relative à la gouvernance de l'Ordre et acheminer toute recommandation jugée appropriée; surveiller et fournir des avis au regard de l'atteinte des objectifs en lien avec la planification stratégique de l'Ordre et communiquer toute observation pertinente à la direction générale ou au Conseil d'administration au regard des sujets précités (304<sup>e</sup>).

Nommer M<sup>me</sup> Julie Desrosiers à titre de membre du Comité consultatif sur la gouvernance (304<sup>e</sup>).

Nommer M<sup>me</sup> France Nolin à titre de membre du Comité sur l'exercice illégal (304<sup>e</sup>).

Nommer M<sup>mes</sup> Marie-Josée Labelle et Donna Drury, pour son expertise en pédiatrie, à titre de membres du Comité sur la nutrition clinique (304<sup>e</sup>).

Nommer M<sup>me</sup> Lyne Mongeau à titre de membre du Comité sur la nutrition publique (304<sup>e</sup>).

Nommer M<sup>mes</sup> Pascale Fournier et Julie Bélanger à titre de membres du Comité sur la formation continue (304<sup>e</sup>).

Nommer M. Patrick Roberge et Sylvain Vinet, CMA, à titre de membres du Comité de vérification (304<sup>e</sup>).

Confier au groupe de travail sur les ratios le mandat suivant : cibler et définir les besoins en services nutritionnels au regard de diverses clientèles afin de justifier des modifications aux indicateurs de performance présentement utilisés par le ministère de la Santé et des Services sociaux; dresser une liste de recommandations et élaborer un outil afin d'établir des ratios optimaux d'effectifs requis dans divers secteurs de la nutrition avant de mettre sur pied une banque de données et un système de veille pour assurer le suivi des ratios; soumettre au Conseil d'administration une méthodologie de collecte et d'entrée de données et de calcul des besoins en effectifs, un échéancier des travaux ainsi que l'impact budgétaire s'y rattachant (304<sup>e</sup>).

## Finances

Adopter le projet du Budget 2008-2009 tel qu'il a été présenté (300<sup>e</sup>).

Verser, à la directrice générale, M<sup>e</sup> Annie Chapados, la totalité du bonus annuel prévu selon les conditions d'entente (300<sup>e</sup>).

Adopter les états financiers de l'exercice se terminant le 31 mars 2008 tel qu'ils ont été présentés, sous réserve de la modification qui doit être apportée à la note 2 (301<sup>e</sup>).

Recommander aux membres dûment réunis en assemblée générale annuelle de reconduire le mandat du cabinet comptable Beaudoin Doray Tremblay en tant que vérificateur des états financiers de l'Ordre pour l'exercice 2008-2009 (301<sup>e</sup>).

Recommander aux membres dûment réunis en assemblée générale annuelle d'indexer la cotisation annuelle des membres de l'Ordre de 1,6 %, pourcentage représentant la hausse de l'indice du coût de la vie au cours de l'année 2008 (301<sup>e</sup>).

Recommander aux membres dûment réunis en assemblée générale annuelle de baisser la cotisation annuelle des membres de l'OPDQ de 0,04 \$, montant représentant la baisse du prorata de la contribution financière au Conseil interprofessionnel du Québec qu'assume chaque membre de l'Ordre (301<sup>e</sup>).

Utiliser l'enveloppe budgétaire, initialement prévue pour la tournée du président, afin d'organiser dans toutes les régions du Québec une reprise de la formation dispensée dans le cadre de l'assemblée générale annuelle (302<sup>e</sup>).

Déterminer les modalités de versement du montant compensatoire alloué aux administrateurs pour leur participation, physique ou par télécommunication, à une réunion du Conseil d'administration ou du Comité exécutif; mandater la directrice générale à l'effet de procéder à une analyse comparative relative à la suffisance du montant alloué (302<sup>e</sup>).

Constituer, avec le surplus que réalisera l'Ordre cette année, un fonds de réserve « Projets spéciaux » (304<sup>e</sup>).

Hausser le montant du jeton de présence alloué aux administrateurs pour leur participation à une séance du Conseil d'administration ou du Comité exécutif à 110 \$ (304<sup>e</sup>).

# Rapport des activités du Conseil d'administration (suite)

## Reconnaisances

Nommer M<sup>me</sup> Marielle Ledoux à titre de récipiendaire du Prix d'excellence en carrière Suzanne-Simard-Mavrikakis (302<sup>e</sup>).

Proposer la candidature de M<sup>me</sup> Denise Ouellet au prix Mérite du CIQ (par voie de télécopieur le 12 novembre 2008).

## Affaires juridiques et politiques administratives

Privilégier, au sein du Comité exécutif, un vice-président en titre et un 2<sup>e</sup> vice-président sans égard pour les secteurs d'activités et apporter les modifications requises au Règlement sur les affaires du Conseil d'administration, le Comité exécutif et les assemblées générales de l'Ordre (300<sup>e</sup>).

Adopter le projet de règlement sur les normes d'équivalence de diplôme et de formation aux fins de la délivrance d'un permis de l'OPDQ, tel qu'il a été présenté dans ses versions française et anglaise, avec les modifications proposées aux articles 7. 4<sup>e</sup> et 8. 6<sup>e</sup> (300<sup>e</sup>).

Adopter le projet d'ordre du jour proposé pour l'assemblée générale annuelle prévue le 19 septembre 2008 (301<sup>e</sup>).

Prendre acte que les trois experts concluent que l'état psychique du membre n<sup>o</sup> 2282 n'est pas incompatible avec l'exercice de la profession de diététiste/nutritionniste dans la mesure où il poursuit ses traitements, y compris la médication; n'imposer aucune restriction au droit d'exercice au membre n<sup>o</sup> 2282 (301<sup>e</sup>).

Adopter les modifications proposées au Règlement sur les élections au Conseil d'administration de l'Ordre (303<sup>e</sup>).

Adopter le projet de règlement sur la conduite des affaires de l'Ordre (303<sup>e</sup>).

Adopter le projet de règlement sur les assemblées générales et le siège de l'Ordre (303<sup>e</sup>).

Vérifier auprès de nos acheteurs habituels, des universités de Montréal, de Moncton, Laval et McGill, si le retrait du manuel en version papier

leur causerait préjudice et, dans la négative, ne plus offrir le Manuel de nutrition clinique en version papier (304<sup>e</sup>).

Offrir notre collaboration au Service Info-Santé de la Capitale-Nationale pour la mise à jour de protocoles d'intervention, tout en permettant l'élargissement de notre collaboration par le biais de rencontres exploratoires avec les instances supérieures (304<sup>e</sup>).

Adopter le contenu de l'entente pancanadienne intitulée *Labour Mobility Framework to Enable Compliance with the Agreement on International Trade, January 20, 2009* (304<sup>e</sup>).

Déléguer au président le pouvoir d'octroyer, à un membre autorisé à exercer ailleurs au Canada la même profession que celle exercée par les membres de l'OPDQ, l'autorisation spéciale d'utiliser les titres et initiales réservées aux membres de l'OPDQ (304<sup>e</sup>).

Adopter, tel qu'elles ont été présentées, les orientations contenues dans le tableau légistique en vue de la rédaction d'un projet de règlement sur les activités professionnelles qui peuvent être exercées par des personnes autres que des diététistes (304<sup>e</sup>).

Adopter la règle administrative prévoyant l'obligation pour le membre de déclarer toute réclamation mettant en cause sa responsabilité professionnelle au cours de la dernière année (304<sup>e</sup>).

Approuver le principe du caractère obligatoire de la formation continue; mandater le Comité sur la formation continue à l'effet d'élaborer un cadre de réglementation, à savoir sur les processus, la classification « dirigée ou non dirigée », l'attribution d'unités de formation continue, entre autres; doter l'OPDQ d'une réglementation en matière de formation continue obligatoire (304<sup>e</sup>).

Ratifier toutes décisions prises par le Comité exécutif et contenues aux procès-verbaux de ses séances (300<sup>e</sup>, 302<sup>e</sup>, 303<sup>e</sup>, 304<sup>e</sup>).

# Rapport des activités du Comité exécutif

Le Comité exécutif, élu annuellement parmi les membres du Conseil d'administration, est chargé de l'administration des affaires courantes de l'Ordre et peut exercer tous les pouvoirs que le Conseil d'administration lui délègue, à l'exception de l'adoption de règlements.

## Membres du Comité exécutif

### Président

Michel Sanscartier, Dt.P.

### Vice-présidente en titre

Catherine Crowe, Dt.P.

### 2e vice-présidente

Nathalie Jobin, Dt.P.

### Trésorière

Carole Larose, Dt.P. (jusqu'au 20 septembre 2008)

Julie Bélanger, Dt.P. (depuis le 20 septembre 2008)

### Administrateur nommé

Juliette P. Bailly

## Réunions

Au cours de l'exercice 2008-2009, le Comité exécutif a tenu cinq séances régulières et quatre séances extraordinaires, dont trois par conférence téléphonique.

## Résolutions

65 résolutions ont été adoptées en cours d'exercice, dont les principales avaient les finalités suivantes.

## Nomination et délégation

Déléguer M<sup>me</sup> Stéphanie Elger, coordonnatrice aux affaires publiques, à titre de représentante de l'Ordre au sein du Groupe de promotion pour la prévention en santé (309<sup>e</sup>).

Nommer M<sup>me</sup> Nicole Bonneau à titre de secrétaire d'élection; lui confier le mandat d'assumer dans le cadre des élections 2009 tous

les droits et obligations du secrétaire auquel elle se substitue (312<sup>e</sup>).

## Tableau des membres

Délivrer des permis et inscrire au Tableau des membres de l'Ordre toutes les personnes dont les dossiers ont été étudiés et recommandés au Conseil d'administration (310<sup>e</sup>, séance extraordinaire du 16 octobre 2008, 311<sup>e</sup>, 312<sup>e</sup>, 313<sup>e</sup>).

Inscrire au Tableau des membres les personnes qui désirent réintégrer les rangs de l'Ordre et qui ont satisfait aux exigences de l'article 46 du Code des professions (309<sup>e</sup>, séance extraordinaire du 18 août 2008, 310<sup>e</sup>, 312<sup>e</sup>, 313<sup>e</sup>).

Imposer un programme de mise à jour aux membres n° 2994, 1860, 3153, avec limitation du droit d'exercer à des activités qui ne relèvent pas du domaine de la nutrition clinique (310<sup>e</sup>).

Réviser le programme de mise à jour imposé aux membres n° 0064 et 1935 (310<sup>e</sup>).

À la suite d'une demande de réinscription au Tableau des membres de l'Ordre, ne pas imposer un programme de mise à jour aux membres n° 2825, 2073 et 4430, mais limiter leur droit d'exercer à des activités qui ne relèvent pas du domaine de la nutrition clinique (311<sup>e</sup>).

Lever le stage imposé au membre n° 0328, avec limitation du droit d'exercer à des activités qui ne relèvent pas du domaine de la nutrition clinique (311<sup>e</sup>).

Retirer de la limitation volontaire d'exercice, signée par les membres n° 1751 et 3325, les activités professionnelles visées par l'article 39.4 du Code des professions (309<sup>e</sup>, 311<sup>e</sup>).

# Rapport des activités du Comité exécutif (suite)

## Comités

Nommer M<sup>me</sup> Christine Dumais à titre d'expert-enquêteur en soutien nutritionnel pour procéder à une enquête particulière auprès du membre n°0030 (309<sup>e</sup>).

Nommer M<sup>mes</sup> Danielle Boivin, Odette Drolet, Jacinthe Dulude Barbeau, Norma Ishayek, Mireille Najm, Julie Poirier et Donna Schafer à titre de membres du Groupe de travail sur les ratios (311<sup>e</sup>).

Confier au Groupe de travail sur les ratios le soin d'élaborer un mandat, les objectifs poursuivis ainsi qu'un calendrier des travaux à entreprendre (311<sup>e</sup>).

Nommer M<sup>me</sup> Danielle Regimbald, à titre d'expert-enquêteur en grossesse à risque (GARE), périnatalité et pédiatrie, et M<sup>me</sup> Sophie Parnel à titre d'expert-enquêteur substitut (311<sup>e</sup>).

Nommer M<sup>me</sup> Madeleine Turcotte à titre de membre du Groupe de travail sur les ratios (312<sup>e</sup>).

## Finances

Adopter les modifications proposées à la Politique 5. Remboursement de frais de voyage comme suit : porter à 0,42 \$ le remboursement par kilomètre pour usage d'automobile personnelle et à 140 \$, excluant les taxes, le remboursement pour location de chambre selon le mode le plus économique (tarif gouvernemental ou d'entreprise) (309<sup>e</sup>).

Retenir les services de la compagnie DOTCOM pour l'acquisition du parc informatique de l'Ordre et diminuer de moitié la banque d'heures de service de dépannage (séance extraordinaire du 14 juin 2008).

## Reconnaissance

Décerner le Prix du bénévole à M<sup>me</sup> Linda Falcon (311<sup>e</sup>).

## Affaires juridiques et politiques administratives

Adopter le projet d'ordre du jour proposé pour l'assemblée générale annuelle prévue le 19 septembre 2008 (309<sup>e</sup>).

Maintenir, pour une autre année, l'adhésion au Groupe de promotion pour la prévention en santé; mandater M<sup>me</sup> Stéphanie Elger afin qu'elle procède à une étude quant à la pertinence pour l'Ordre de maintenir son adhésion à ce groupe (309<sup>e</sup>).

Adopter les grandes lignes proposées au regard de la mise en application des dispositions prévues aux paragraphes q et r de l'article 94 du Code des professions tel qu'elles ont été modifiées verbalement et faire officiellement rapport à l'Office des professions du Québec (310<sup>e</sup>).

Adopter les grandes lignes du document d'orientation en vue de la demande de règlement d'autorisation d'actes auprès du Collège des médecins du Québec (311<sup>e</sup>).

Adopter le plan de restructuration administrative et procéder à l'abolition du poste d'adjointe à l'administration et aux finances (311<sup>e</sup>).

Mettre fin au remplacement de M<sup>me</sup> Charbonneau, qu'assumait jusqu'ici M<sup>me</sup> Chantale Duchesne, et donner à cette dernière un préavis de huit semaines, étant entendu néanmoins que l'abolition du poste est effective à compter du 28 novembre 2008 (311<sup>e</sup>).

Confier à M<sup>me</sup> Nicole Bonneau le mandat d'assumer dans le cadre des élections 2009 tous les droits et obligations du secrétaire auquel elle se substitue (312<sup>e</sup>).

Envoyer une lettre au ministre de la Santé et des Services sociaux du Québec au regard du projet de règlement sur les conditions de mise en œuvre de la deuxième phase du projet expérimental du Dossier de santé du Québec (313<sup>e</sup>).

## Rapport des activités relatives à la reconnaissance d'équivalences de diplôme ou de formation aux fins de la délivrance d'un permis de l'Ordre

Au cours de l'exercice 2008-2009, accorder des équivalences de diplôme ou de formation ou les refuser en application du Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme ou de formation aux fins de la délivrance d'un permis de l'Ordre (300<sup>e</sup>, 301<sup>e</sup>, 302<sup>e</sup> réunions du Conseil d'administration et 309<sup>e</sup>, 310<sup>e</sup>, 311<sup>e</sup>, 312<sup>e</sup> séances du Comité exécutif), et ce, comme suit.

Demandes de reconnaissance de l'équivalence de diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec :

	au Canada	hors du Canada
reçues	9	11
acceptées	5	2
refusées	3	5
reçues, qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période	1	4

Nombre de candidats à l'exercice de la profession concernés par les demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec : 20

Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec par une personne qui n'a pas un diplôme requis :

	au Canada	hors du Canada
reçues	3	12
acceptées en totalité	1	4
acceptées en partie	3	7
refusées	0	0
reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période	0	4

## Rapport des activités du Comité exécutif (suite)

Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec acceptées en partie comportant une précision de la formation à acquérir indiquée par l'Ordre :

	au Canada	hors du Canada
Stage :	2	1
Cours et stage :	1	6

Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec acceptées qui comportaient une précision de la formation à acquérir indiquée par l'Ordre :

	au Canada	hors du Canada
Cours :	1	
Stage :		2
Cours et stage :		1

Nombre de candidats à l'exercice de la profession concernés par les demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec par une personne qui n'a pas un diplôme requis :      Aucun

L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe i de l'article 94 du Code des professions déterminant les autres conditions et modalités de délivrance des permis.

De plus, en février 2008, l'Ordre a convenu avec ses homologues des autres provinces des modalités processuelles entourant la délivrance de permis sur permis. L'OPDQ apparaît d'ailleurs à l'Annexe de l'Accord sur le commerce intérieur des ordres qui ont réglé le dossier de la mobilité.

En septembre 2008, l'Ordre a soumis à l'Office des professions du Québec un projet de règlement modifiant le Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme et de la formation aux fins de la délivrance d'un permis de l'Ordre professionnel des diététistes du Québec.

## Rapport des activités relatives à la délivrance des permis temporaires et restrictifs temporaires

Demandes de délivrances:	reçues	acceptées	refusées	reçues, qui ont fait l'objet d'une décision à la fin de la période
de permis temporaire en vertu de l'article 37 de la Charte de la langue française	0	0	0	0
de permis temporaire en vertu de l'article 41 du Code des professions	12	3	0	9
de permis restrictif temporaire fondées sur une demande de reconnaissance d'une équivalence en vertu du paragraphe 1° de l'article 42.1 du Code des professions	0	0	0	0

## Rapport des activités relatives à la délivrance des permis

Demandes fondées sur le fait d'avoir un diplôme déterminé en application du premier alinéa de l'article 184 du Code des professions :

Reçues :	128
Acceptées :	128
Refusées :	0

Demandes fondées sur la reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec aux fins de la délivrance d'un permis :

Reçues :	4
Acceptées :	4
Refusées :	0
Reçues, qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période	0

Demandes fondées sur la reconnaissance de l'équivalence de la formation d'une personne qui n'a pas un diplôme requis aux fins de la délivrance d'un permis :

Reçues :	3
Acceptées :	3
Refusées :	0
Reçues, qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période	0

Demandes fondées sur la détention d'une autorisation légale d'exercer une profession hors du Québec : aucune

L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe i de l'article 94 du Code des professions déterminant les autres conditions et modalités de délivrance des permis.

Le processus de délivrance de permis a été détaillé et documenté afin de systématiser et d'alléger le traitement.

## Rapport relatif à la garantie contre la responsabilité professionnelle

Répartition des membres inscrits au 31 mars 2009

Moyens de garantie : Contrat d'assurance

Nombre de membres : 1 253 membres du secteur privé  
330 membres du secteur public

Montant de la garantie par sinistre : 2 000 000 \$

Montant de la garantie pour l'ensemble des sinistres : 2 000 000 \$

L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe g de l'article 93 du Code des professions imposant aux membres de l'Ordre autorisés à exercer leurs activités professionnelles au sein d'une société en nom collectif à responsabilité limitée ou d'une société par actions l'obligation de fournir et de maintenir pour la société une garantie.

## Rapport du syndic

### Syndic

Cheryl Goldman (depuis le 21 février 2009)

Janick Perreault (jusqu'en septembre 2009)

### Syndic adjoint

Micheline Séguin Bernier

### Mandat

Satisfaire aux exigences du Code des professions en matière d'enquêtes relatives à la conduite de membres.

### Activités au cours de l'exercice 2008-2009

- Nombre de dossiers ouverts : 3
- Nombre total de membres visés : 2
- Nombre de décisions de porter plainte : 0
- Nombre de décisions de ne pas porter plainte : 3
- Nombre de dossiers réglés par la conciliation du syndic : 0
- Nombre de dossiers demeurés ouverts au 31 mars 2009 : 0

Cheryl Goldman

Janick Perreault

Syndics

# Rapport des activités relatives à la conciliation et à l'arbitrage des comptes

Aucune demande de conciliation ou d'arbitrage n'a été reçue au cours de l'exercice 2008-2009.

## Activités relatives à la formation continue

### Organisées par l'Ordre

Thème de l'activité	Nombre d'heure	Nombre de membres présents
La nutrition parentérale : une approche interprofessionnelle pour une intervention efficace!	6	120
Montréal		
S'affirmer : de la prise de conscience à l'action		
Montréal	4 h 30	100
Québec	4 h 30	46
Saguenay	4 h 30	23
Gatineau	4 h 30	11
Sherbrooke	4 h 30	12
Trois-Rivières	4 h 30	19
Rimouski	4 h 30	17
Rouyn-Noranda	4 h 30	20
Laurentides	4 h 30	25

### Organisées en partenariat

Le lait, un facteur de stabilité pondérale (Université Laval)	5 h	67
Les légumineuses – secret d'une alimentation saine (Initia)	4 h	23
L'obésité et l'enfant à l'école (Université Laval)	5 h	110
Symposium international : La santé par les probiotiques – À l'heure du dialogue! (Initia)	10 h	61
Vitamine D et autres micronutriments : utiles ou essentiels? (Initia)	3 h	57
Périnatalité et le jeune enfant (ANCQ)	5 h	68

L'Ordre n'a pas de règlement sur la formation continue obligatoire pour les membres.

# Rapport des comités réglementaires

## Conseil de discipline

### Président

M<sup>e</sup> Jean-Jacques Gagnon

### Membres

Maryse Beaulieu, Louise Bigras Desaulniers, Céline Bourgouin et Danielle Lepage

### Secrétaire du comité

M<sup>e</sup> Pierre Gauthier

### Mandat

Disposer de toute plainte dont il est saisi, formulée contre un membre de l'Ordre, pour une infraction aux dispositions du Code des professions ou des règlements adoptés en vertu de ce dernier.

Disposer pareillement de toute plainte dont il est saisi, formulée contre une personne qui a déjà été membre de l'Ordre, pour une infraction aux dispositions du Code des professions ou des règlements adoptés en vertu de ce dernier et qui aurait été commise alors qu'elle était membre de l'Ordre.

### Activités au cours de l'exercice 2008-2009

Nombre de membres du conseil ayant siégé : 3

Nombre d'audiences du conseil : 2

Nature de la plainte portée par le syndic : refus de répondre à une lettre provenant du Comité d'inspection professionnelle

Décision : 1, déclarant l'intimé coupable

Nature de la sanction : amende de 600 \$ plus les frais

Recommandation au Conseil d'administration : imposer à l'intimé de répondre à tout questionnaire en vigueur et de se soumettre à toute inspection professionnelle jugée nécessaire avant qu'une inscription ne soit considérée

Tribunal des professions : aucune inscription de la décision n'a été portée en appel.

M<sup>e</sup> Pierre Gauthier  
Secrétaire

## Comité de révision

### Membres

Micheline Poliquin et Micheline DeBelder, présidente  
Nommées par le Conseil d'administration de l'Ordre

### Gisèle Jasmin

Nommée par le Conseil d'administration parmi les personnes dont le nom figure sur la liste dressée par l'Office des professions du Québec

### Secrétaire du comité

Nicole Bonneau

### Mandat

Donner à toute personne qui a demandé au syndic la tenue d'une enquête un avis sur la décision de ce dernier de ne pas porter plainte devant le Comité de discipline.

### Activités au cours de l'exercice 2008-2009

Aucune demande de révision n'a été traitée par le Comité en cours d'exercice.

Micheline DeBelder  
Présidente

# RÉALISATIONS DE L'ORDRE EN 2008-2009

## OUTILS D'ENCADREMENT

Réalisation et documentation des processus d'affaires relatifs à l'inspection professionnelle, à l'inspection des compétences, à l'enquête du syndic, au Comité de discipline, à l'exercice illégal, à l'admission, à la réinscription et à la mise à jour du *Manuel de nutrition clinique*.

- Mise à jour du Signet allaitement
- Diffusion du dépliant sur l'inspection professionnelle
- Grille objectivée d'inspection
- Mise en ligne de chapitres révisés du *manuel de nutrition clinique* (MNC)
- Mise sur pied d'un groupe de travail sur les ratios en nutrition clinique
- Changement du parc informatique
- Acquisition d'un nouveau Tableau de l'Ordre
- Révision du formulaire de renouvellement de la cotisation
- Restructuration administrative à la permanence de l'Ordre

## SCÈNE PUBLIQUE

- Journée carrière dans plusieurs écoles secondaires
- Représentations relatives aux modifications apportées à l'Accord sur le commerce intérieur et le chapitre 7 traitant de mobilité de la main-d'œuvre
- Représentations relatives au Projet de loi 75 modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives
- Représentations relatives au projet de loi 21 modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives dans le domaine de la santé mentale et des relations humaines
- Représentations relatives au projet de loi 46 modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives
- Représentations relatives au projet de règlement sur les Conditions de mise en œuvre de la deuxième phase du projet expérimental du Dossier de santé du Québec
- Participation à la consultation sur le Cadre de référence du MSSS pour les établissements de santé
- Participation à la consultation en ligne de Santé Canada sur l'ébauche du document *Les oméga-3 et le poisson pendant la grossesse*

- Collaboration de l'Ordre à la nouvelle politique de périnatalité 2008-2018 du MSSS
- Appui de l'OPDQ à l'initiative « Bienvenue au bébé allaité »
- Participation à la rencontre des intervenants sur le projet de loi C-51 et les produits de santé naturels.
- Mois de la nutrition
- 11<sup>e</sup> édition de la Journée des diététistes/nutritionnistes du Québec
- Salon Éducation Emploi à Montréal et à Québec

## FORMATION CONTINUE, COLLOQUES ET CONGRÈS

- Tournée régionale de formation « Les activités réservées : pourquoi et comment? » et « marketing de soi »
- Formation aux inspecteurs sur la rédaction des rapports d'inspection
- Formation continue sur « L'obésité et l'enfant à l'école » en partenariat avec la Division de kinésiologie de l'Université Laval
- Formation continue sur « La nutrition parentérale : une approche interprofessionnelle pour une intervention efficace »
- Formation continue sur la vitamine D en partenariat avec Initia et les Diététistes du Canada
- Conférence sur l'exercice de la profession à l'Université de Montréal
- Conférence sur les rôles et responsabilités des nutritionnistes et des techniciens en diététique aux gestionnaires du CHSLD St-Andrew du CSSS Cavendish
- Conférence sur les rôles et responsabilités des nutritionnistes et des techniciens en diététique aux étudiants du Cégep Limoilou
- 2<sup>e</sup> rendez-vous de la gestion des maladies chroniques « De la prévention au suivi »
- ADA Food & Nutrition Conference & Expo à Chicago
- Journée-conférence 2009. « La nutrition à l'école : savoir plus pour faire plus »
- Congrès de gastro-entérologie de la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec

## PARTENARIATS

- Révision, en collaboration avec l'Ordre des pharmaciens, du document de travail sur la nutrition parentérale
- Collaboration avec Info-Santé de la Vieille-Capitale dans le cadre de la révision de protocoles de soins infirmiers nationaux
- Partenariat « Mieux vivre avec son enfant de la naissance à deux ans »
- WABA-NA et Comité québécois en allaitement
- Forum régional sur les saines habitudes de vie, région de l'Outaouais
- Alliance des organismes canadiens de réglementation des diététistes
- Partenariat pour la formation et la pratique en nutrition
- Réseau Action Santé
- Réseau sur la saine alimentation (Santé Canada)
- Équilibre - Journée sans diète
- Défi 5/30
- Groupe de promotion pour la prévention en santé (GP<sup>2</sup>S)
- Conseil québécois sur le poids et la santé
- Université de Montréal - Sondage (afin de mieux comprendre comment les diététistes perçoivent leur bien-être au travail)
- Deux études pancanadiennes (exploration auprès des diététistes canadien(ne)s des connaissances, des besoins et des capacités en matière de sécurité alimentaire dans leur exercice professionnel et les médias et les messages : les connaissances des médias dans les pratiques des diététistes et des professionnel(le)s de la nutrition canadien(ne)s - Sondages
- Vision de la saine alimentation- Sondage auprès des membres par le MSSS
- Outil de promotion : signet OPDQ et girafe à l'emblème de l'OPDQ
- Publicité de l'OPDQ dans la revue *Synergie* de l'Association Québécoise d'établissements en santé et de services sociaux (AQESSS)
- Publicité de l'OPDQ dans l'*Annuaire* du Conseil de la transformation agroalimentaire et des produits de la consommation (CTAC)
- Publication dans le *Palmarès des carrières*
- Publicité dans le journal *Les Affaires*
- Publicité dans le cahier des finissants de l'Université de Montréal
- Processus d'amélioration des communications de l'OPDQ- Sondage
- Relations médiatiques diverses (télé, radio, presse écrite)
- *Contact*, *Contact Express* et *Contact Courriel*
- *Nutrition / science en évolution*
- Site web

## RECONNAISSANCES

Excellence en carrière  
Mérite en nutrition publique  
Mérite en nutrition clinique  
Excellence en communication scientifique  
Mérite annuel en diététique  
Mérite exceptionnel en matière d'innocuité  
Prix du bénévole  
Prix pour les diplômés  
Bourse étudiante

## COMMUNICATIONS

- Lancement de la campagne sociétaire de promotion des saines habitudes de vie
- Lancement du Défi 5/30
- Conférence de presse de l'Hôpital Sainte-Justine pour l'inauguration de ses nouvelles machines distributrices santé

# Rapport des comités réglementaires (suite)

## Comité d'inspection professionnelle

### Membres

Marie-Claude Baril, Diane Chagnon Decelles, Danielle Garceau, Annick Lavoie (jusqu'au 28 mai 2008), Marco Vitullo (à compter du 14 octobre 2008) et Marthe Vuignier, présidente

### Secrétaire du comité et coordonnatrice à l'inspection professionnelle

Ginette Caron

### Inspecteurs/enquêteurs

Madeleine Forest, Caroline Jean, Françoise Monarque, Rosemarie Repa Fortier, Thérèse Samson Laberge et Madeleine Turcotte

**Nombre de réunions :** 11

### Mandat

Surveiller l'exercice de la profession par les membres de l'Ordre.

Vérifier notamment leurs dossiers, livres, registres, médicaments, poisons, produits, substances, appareils et équipements relatifs à cet exercice.

À la demande du Conseil d'administration ou de sa propre initiative, faire enquête sur la compétence professionnelle d'un membre de l'Ordre.

Recommander au Conseil d'administration l'adoption d'un programme de surveillance générale.

Exécuter tout mandat particulier en lien avec l'inspection professionnelle qui lui est attribué par le Conseil d'administration.

### Programme de surveillance générale et synthèse des recommandations pertinentes pour l'amélioration de l'encadrement de la pratique

- 1) Reconduire les recommandations de l'année financière 2007-2008, à savoir :
  - a. maintenir le taux annuel d'inspection en fonction de l'augmentation du nombre d'adhésion au tableau des membres de l'Ordre, soit d'environ 15 % / année;

- b. intégrer des groupes d'inspection en fonction de critères de risques de pratiques déviantes :
  - membres modifiant radicalement leur domaine d'activité au Tableau des membres;
  - membres exerçant une activité clinique en pratique privée de façon isolée (aucun pair, aucun travail d'équipe avec des intervenants);
  - membres pouvant intervenir comme maître de stage auprès de futures candidates à la profession;
  - nouveaux membres ayant moins de 3 années d'expérience;
  - membres ayant plus de 20 ans d'expérience.

- 2) Réviser le canevas de rédaction de rapport de visite de milieux en raison des éléments suivants :

- a. impact sur le budget de la hausse des activités de rédaction reliées aux visites de CSSS;
- b. risque potentiel de déviation du cadre normatif avec le mode de rédaction actuel.

L'outil, créé par M<sup>me</sup> Caron et piloté par les inspecteurs, a permis de :

- systématiser et alléger le travail de rédaction de façon claire, précise et générique;
- réduire les risques de déviance du cadre réglementaire en centrant l'action sur l'ensemble des règlements qui encadrent la profession.

- 3) Réviser les modes de fonctionnement des réunions du Comité d'inspection professionnelle afin de :

- a. tenir compte du nombre grandissant de dossiers présentés au CIP pour étude;
- b. favoriser les réflexions et prises de décisions éclairées sur les orientations de la pratique, la révision du processus d'inspection, etc.;
- c. s'assurer que les recommandations émises par le CIP, au regard des dossiers étudiés en vertu de l'article 113 du Code des professions, ne soient pas en conflit avec les programmes d'enseignement des différentes universités;
- d. améliorer l'efficacité du déroulement des réunions.

Dans ce contexte, à l'unanimité, le Comité a émis les recommandations suivantes :

- traiter systématiquement avec les outils d'évaluation en cours les dossiers des membres qui présentent essentiellement une faiblesse au niveau du cadre normatif sans élément de questionnement au regard des compétences dans l'exercice de leur profession et demander un suivi de notes au dossier dans un délai de 3 à 6 mois, selon la fréquence des consultations effectuées par les membres inspectés;
  - organiser une rencontre avec les responsables d'enseignement des universités québécoises afin d'optimiser l'arrimage entre les recommandations du CIP et le cadre universitaire.
- 4) À la suite de l'entrée en vigueur de nouvelles dispositions du Code des professions incluant l'ajout d'autres modalités au regard des stages de perfectionnement (a. 113 du Code), le CIP, après avoir effectué un bilan rétrospectif de la situation, a émis ses recommandations quant aux autres conditions et modalités qui pourraient être envisagées. Il a également présenté au Conseil d'administration de l'Ordre les conditions administratives et processuelles qui en découlent.
- 5) Maintenir la tenue des rencontres annuelles avec les inspecteurs afin de veiller à l'uniformisation et à l'établissement de normes des pratiques d'inspection attendues par le Comité. À cet effet, une rencontre des inspecteurs a eu lieu en cours d'exercice.

#### **Répartition des inspections du programme de surveillance**

- 1) Nombre de formulaires d'inspection professionnelle soumis aux membres :
- 429 formulaires ont été transmis aux membres. De ces formulaires, 340 ont été retournés et 24 dossiers ne satisfaisant pas au cadre normatif ont été soumis au CIP pour étude. Les membres qui n'ont pas répondu au formulaire présentaient tous un motif qui justifiait un délai de remise. Ces dossiers seront étudiés ultérieurement.

Parmi les dossiers visés par le programme de surveillance 2008-2009, 67 étaient ciblés selon les critères de risques de pratique déviante décrits précédemment.

#### **2) Nombre de membres visités :**

- 115 membres ont été visités dans le cadre du programme de surveillance générale et se répartissent comme suit :
  - 86 membres d'un établissement du réseau de la santé;
  - 29 membres en pratique privée.
- Comparativement à la dernière année financière (2007-2008), les activités d'inspection ont été réduites pour les raisons suivantes :
  - impact de la hausse des activités de rédaction reliées aux visites de CSSS sur le budget;
  - augmentation des activités reliées aux inspections sur la compétence (2 membres par rapport à aucun en 2007-2008).

#### **Rapports de vérification dressés**

##### **1) À la suite d'une visite d'inspection**

Tous les dossiers des membres visités en cabinet de consultation privé qui présentaient un cadre de déviance du cadre normatif et des éléments de questionnement au regard des compétences (17) ont été présentés au CIP. Un rapport de vérification a été déposé pour chacun d'eux. Parmi ces dossiers, un a fait l'objet de recommandations du CIP au Conseil d'administration en vertu de l'article 113 du Règlement sur les stages de perfectionnement.

##### **2) À la suite de la transmission des formulaires d'inspection professionnelle**

Les dossiers de six membres ont été présentés au CIP pour étude, soit parce qu'ils ne satisfaisaient pas aux critères attendus pour la mise à jour des connaissances, soit parce qu'ils présentaient des éléments de risques de déviance (ex. : beaucoup de rayonnement professionnel en proportion des activités de formation ou formation ne ciblant pas le domaine de pratique). Un rapport de vérification a été dressé pour chacun de ces dossiers.

# Rapport des comités réglementaires (suite)

## Membres ayant fait l'objet d'une inspection sur la compétence

Deux membres ont fait l'objet d'une inspection sur la compétence au cours de l'exercice financier.

Les rapports d'inspection sur la compétence circonstanciés ont été dressés (dont un à la suite de l'audition du membre). Pour un de ces membres, le CIP a émis des recommandations en vertu de l'article 113 du Code des professions.

### Recommandations en vertu de l'article 113 du Code des professions

#### 1) Suivant le programme d'inspection :

- le CIP a émis une recommandation de stage de perfectionnement avec limitation d'exercice pour un membre à la suite d'une visite d'inspection sur la compétence.

#### 2) Suivant une admission ou une réinscription au Tableau des membres après avoir omis de s'inscrire depuis plus de trois ans :

- le Comité a recommandé au Conseil d'administration d'obliger six membres à effectuer un stage de perfectionnement avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles;
- le Comité a recommandé au Conseil d'administration d'obliger cinq membres à effectuer un stage de perfectionnement avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles;
- le Comité a traité les dossiers de sept membres qui présentaient des motifs de recommandation de stages de perfectionnement pour lesquels les membres visés consentaient à une limite volontaire d'exercice de la profession. Pour ces membres, le CIP a émis la recommandation de les exempter du stage de perfectionnement à condition qu'ils se soumettent à une limitation volontaire d'exercice de la profession.

#### 3) Suivant une révision de dossier à la demande du membre :

- le CIP a révisé les dossiers de dix membres soumis à un stage de perfectionnement à leur demande. Pour chacun des dossiers traités, le CIP a émis les recommandations suivantes :

- obliger trois membres à effectuer un stage de perfectionnement avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles;
- obliger un membre à effectuer un stage de perfectionnement avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles;
- lever la limitation d'exercice en vertu de l'article 39.4 et maintenir la limitation en vertu de l'article 37.1.1° a) b) du Code des professions pour deux membres;
- lever l'imposition de stage à deux membres en cours de stage de perfectionnement à condition qu'ils se soumettent à une limitation volontaire d'exercice;
- accorder une extension de délai d'échéance pour deux membres soumis à un stage de perfectionnement.

### Décisions du Conseil d'administration approuvant les recommandations du CIP

Des quinze recommandations soumises par le CIP en vertu de l'article 113 du Code des professions, treize ont été approuvées par le Conseil d'administration. Trois dossiers sont actuellement en attente de décision.

### Membres ayant fait l'objet d'une information au syndic en vertu du cinquième alinéa de l'article 112 du Code des professions

Aucun dossier n'a été porté à l'attention du syndic.

Ginette Caron  
Coordonnatrice à l'inspection professionnelle  
Secrétaire du Comité d'inspection professionnelle

## Comité d'admission

### Membres

Marie Marquis, Hugues Plourde et Isabelle Galibois, présidente

### Secrétaire du comité

Nicole Bonneau

### Mandat

Étudier les demandes d'équivalence de diplôme ou de formation et formuler les recommandations appropriées au Conseil d'administration ou au Comité exécutif, conformément au Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme et de formation aux fins de la délivrance d'un permis.

### Activités au cours de l'exercice 2008-2009

Procéder à l'examen des dossiers de onze candidats titulaires de diplômes décernés par des universités situées au Québec et hors du Québec et voulant faire reconnaître une équivalence de diplôme ou de formation aux fins de la délivrance d'un permis de l'Ordre; procéder à la révision d'un dossier ayant déjà fait l'objet de recommandations au Conseil d'administration.

**Nombre de réunions** : 3, sous forme de conférence téléphonique

Isabelle Galibois  
Présidente

## Comité de la formation des diététistes

### Membres

Caroline Boily, Marie-Christine Morency (suppléante)  
Nommées par le ministère de l'Éducation

Isabelle Galibois et Louise Thibault  
Nommées par la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CREPUQ)

Marielle Ledoux et Michel Sanscartier  
Nommés par le Conseil d'administration de l'Ordre

### Secrétaire du comité

Annie Chapados

### Mandat général

Examiner, dans le respect des compétences respectives et complémentaires de l'Ordre, des établissements d'enseignement universitaire et du ministre de l'Éducation, les questions relatives à la qualité de la formation des diététistes.

Examiner, à la demande du Conseil d'administration ou de sa propre initiative, toute question relative à la norme initiale de formation des membres de l'Ordre.

Acheminer au Conseil d'administration toute recommandation pertinente à ce sujet.

### Mandat particulier

Faire les recommandations au Conseil d'administration en vue de « statuer sur la norme initiale de formation (diplôme donnant ouverture au permis) ».

**Nombre de réunions** : 1

Annie Chapados  
Secrétaire

## Comité sur l'exercice illégal

### Membres

Isabelle Bouchard, Annie Chapados, Annick Lavoie, France Nolin et Janick Perreault, présidente

### Mandat

Étudier toute plainte formulée contre une personne alléguant l'exercice illégal de la profession de nutritionniste ou l'usurpation de titre au sens des articles 188 et suivants du Code des professions.

Recommander au Conseil d'administration le dépôt de toute plainte pénale en vertu des articles 188 et suivants du Code des professions.

- Nombre de demandes d'enquête : 25, dont 20 cas d'usurpation de titre et 5 cas d'activités illégales
- Nombre de demandes d'enquête effectuées : 22
- Nombre de plaintes pénales entreprises : 0
- Nombre de dossiers demeurés ouverts au 31 mars 2009 : 3

Janick Perreault  
Présidente

# Rapport des comités permanents et consultatifs

## Comité sur la nutrition clinique

### Membres

Nadine Bergeron, Donna Drury, Isabelle Galibois, Stéphanie Iasenza, Marie-Josée Labelle et Hélène Michaud, présidente

### Secrétaire du comité

Annick Lavoie

### Mandat général

À la demande du Conseil d'administration, donner son avis sur toute question relevant de la nutrition clinique.

De sa propre initiative, saisir le Conseil d'administration de toute question pertinente à l'exercice de la nutrition clinique, notamment en ce qui a trait aux pratiques émergentes chez les membres et les autres professionnels de la santé.

**Nombre de réunions :** 3

## Comité sur la nutrition publique

### Membres

Lise Bertrand, Philippe Grand, Anne-Marie Hamelin, Lyne Mongeau, Geneviève O'Gleman, Manon Paquette, Geneviève St-Martin et Jeannette Allard, présidente

### Secrétaire du comité

Stéphanie Elger

### Mandat

À la demande du Conseil d'administration, donner son avis sur toute question relevant de la nutrition publique.

De sa propre initiative, saisir le Conseil d'administration de toute question pertinente à l'exercice de la nutrition publique, notamment en ce qui a trait à la promotion de la santé, à la prévention de la maladie et aux stratégies d'intervention auprès des collectivités.

**Nombre de réunions :** 2

## Sous-comité sur l'allaitement (découlant du Comité sur la nutrition publique)

### Membres

Marie-Pierre Drolet, Stéphanie Gendreau, Sylvie Renaud, Annie Vallières et Julie Lauzière, présidente

### Coordonnatrice des travaux

Stéphanie Elger

**Nombre de réunions :** 6, dont 5 par conférence téléphonique

## Comité sur la gestion des services alimentaires

### Membres

Chantal Audet, Hélène Blackburn, Line Duval, Denise Ouellet, Claire Pelletier et Catherine Crowe, présidente

### Secrétaire du comité

Stéphanie Elger

### Mandat

À la demande du Conseil d'administration, donner son avis sur toute question relevant de la gestion des services alimentaires.

De sa propre initiative, saisir le Conseil d'administration de toute question pertinente à la gestion des services alimentaires.

**Nombre de réunions :** 2

## Comité sur l'industrie agroalimentaire

### Membres

Marthe Côté Brouillette, Hélène Jacques, Béatrice Martin, Nathalie Savoie et Manon Cormier, présidente

### Secrétaire du comité

Stéphanie Elger

### Mandat

À la demande du Conseil d'administration, donner son avis sur toute question relevant de l'industrie agroalimentaire.

De sa propre initiative, saisir le Conseil d'administration de toute question pertinente à l'industrie agroalimentaire.

**Nombre de réunions :** 2

## Comité consultatif sur la gouvernance

### Membres

Louise Bigras Desaulniers, Julie Desrosiers, M<sup>e</sup> Pierre Gauthier, Joane Routhier et Catherine Crowe, présidente

### Secrétaire

Annie Chapados

### Mandat

Opérationnaliser les recommandations contenues au rapport sur la gouvernance.

Sur demande d'un administrateur ou dirigeant, se saisir de toute question relative à la gouvernance de l'Ordre et acheminer toute recommandation jugée appropriée.

Surveiller et fournir des avis au regard de l'atteinte des objectifs en lien avec la planification stratégique de l'Ordre.

Communiquer toute observation pertinente à la direction générale ou au Conseil d'administration au regard des sujets précités.

**Nombre de réunions :** 2

## Comité sur la formation continue

### Membres

Julie Bélanger, Anne-Marie Boulais, Manon Bureau, Michelle Cossette, Pascale Fournier et Louise St-Denis, présidente

### Coordonnatrice des travaux

Annick Lavoie

### Mandat

Déterminer les besoins de formation continue des membres de l'OPDQ, tous secteurs d'activité confondus.

Prioriser les activités de formation continue; définir le contenu et les objectifs de chacune d'elles; déterminer les ressources scientifiques nécessaires à la réalisation de chacune d'elles; contribuer à la planification des activités, la logistique organisationnelle demeurant toutefois la responsabilité de la permanence de l'Ordre. Le Comité alloue de plus les unités de formation continue en application de la procédure d'attribution des UFC qu'il aura vu à élaborer préalablement.

### Mandats particuliers :

Établir une procédure d'attribution des unités de formation continue (UFC) tenant compte notamment des impacts financiers.

Examiner la faisabilité et la possibilité que la formation continue devienne obligatoire; déterminer les modalités et conditions suivant lesquelles une telle formation continue obligatoire pourrait procéder; faire rapport au Conseil d'administration de ses recommandations à ces sujets.

**Nombre de réunions :** 4

## Comité éditorial de la revue

### Membres

Josiane Cyr, Sophie Desrochers, Vicky Drapeau, Stéphanie Elger, Annie Ferland, Annie Langlois, Annie Morin, Josée Pelletier, Nancy Presse et Berthe Lefebvre, présidente

### Secrétaire du comité

Lise Tardif

### Mandat

Orienter et assurer le contenu en formation continue de la revue de l'OPDQ.

**Nombre de réunions :** 4

## Comité des finances

### Membres

Annie Chapados, Diane Delisle, Claire Deraspe, Carole Larose et Julie Bélanger, trésorière et présidente

### Mandat

Suivre l'état des revenus et dépenses afin d'assurer une utilisation optimale des ressources financières de l'Ordre. Préparer les budgets et en assurer le suivi. Effectuer toute recommandation pertinente à ces sujets auprès des instances décisionnelles de l'Ordre.

**Nombre de réunions :** 2, dont 1 par conférence téléphonique

## Comité de révision du *Manuel de nutrition clinique*

### Membres

Thérèse Desrosiers, Mireille Dubost Bélair, Manon Jobin, Guylaine Paradis, Rosemarie Repa Fortier, Louise Saint-Denis et Louise Lavallée Côté, présidente

### Mandat

Assurer la mise à jour du *Manuel de nutrition clinique*.

Nombre de réunions : 1

## Comité des prix Pomme

### Membres

Jacinthe Côté, Fanny Dagenais, Richard Leclerc et Charles Tanguay

### Mandat

Revoir au besoin la finalité des prix Pomme, les modalités suivant lesquelles ils sont attribués et leur identité visuelle.  
Recenser, analyser et sélectionner les messages publicitaires ou autres types de communication émanant de l'industrie alimentaire afin de déterminer les finalistes du concours.

Nombre de réunions : 1

## Comité de sélection des récipiendaires des prix

### Membres

Stéphanie Elger, Céline Kirouac, Berthe Lefebvre, Suzanne Lemieux, Suzanne Michaud, Rosemarie Repa Fortier, Marthe Vuignier et Jacinthe Dulude Barbeau, coordonnatrice

### Mandat

Réviser périodiquement et soumettre au Conseil d'administration les critères et les conditions d'attribution des différents prix.

Analyser les dossiers des principaux candidats et déterminer les récipiendaires des prix.

Nombre de réunions : 2

## Groupes de travail divers

Des groupes de travail se sont penchés, de façon ponctuelle, sur les sujets suivants :

- l'alimentation parentérale
- les autorisations d'actes
- le Mois de la nutrition des Diététistes du Canada
- la Journée des diététistes/nutritionnistes du Québec
- les ratios d'effectifs en nutrition clinique.

## Renseignements généraux

### Nombre d'autorisations spéciales :

- renouvelée pour usage des titres réservés 1

### Nombre de membres inscrits au Tableau détenant :

- un permis régulier 2 520
- un permis temporaire 3
- un permis restrictif 0
- un permis restrictif temporaire 0

### Nombre de membres inscrits au Tableau

- avec limitation au droit d'exercer des activités professionnelles 26
- avec suspension au droit d'exercer des activités professionnelles 0

### Nombre d'inscriptions au Tableau :

- total des inscriptions 2 523
- première inscription 135

### Nombre de retraits du Tableau

- membres radiés pour non-renouvellement de la cotisation annuelle 10
- membres radiés pour non-renouvellement du permis temporaire 2
- membres ayant manifesté leur démission 70

### Nombre de suspensions ou de révocations de permis

- permis régulier 0
- permis temporaire 2

## **Tableau des membres au 31 mars 2009**

Nombre total de membres au 31 mars 2008	2 451
Retraits du Tableau de l'Ordre	82
Délivrances de permis	135
Réinscriptions au Tableau de l'Ordre	19

**Nombre total de membres au 31 mars 2009** **2 523**

### **Répartition des membres selon leur région administrative**

Bas-Saint-Laurent (01)	37
Saguenay–Lac-Saint-Jean (02)	66
Capitale-Nationale (03)	357
Mauricie (04)	59
Estrie (05)	79
Montréal (06)	939
Outaouais (07)	53
Abitibi-Témiscamingue (08)	36
Côte-Nord (09)	21
Nord-du-Québec (10)	15
Gaspésie, Îles-de-la-Madeleine (11))	16
Chaudières-Appalaches (12)	77
Laval (13)	108
Lanaudière (14)	82
Laurentides (15)	120
Montérégie (16)	344
Centre-du-Québec (17)	56
Hors du Québec (99)	58

### **Répartition des membres selon leur sexe**

Femmes	2 456
Hommes	67

### **Répartition des membres selon leur statut**

Régulier	2 296
Émérite	11
Retraité	47
Étudiant à temps plein	27
Externe	35
Congé parental	107

### **Cotisation annuelle payable au 1<sup>er</sup> avril de chaque année**

Membre régulier	454,81 \$
Membre émérite	Exemption
Membre régulier (diplômé en décembre de l'année précédente)	227,40 \$
Membre régulier (diplômé en mai de la même année)	151,59 \$
Membre retraité	159,18 \$
Membre étudiant à temps plein	150,08 \$
Membre externe	300,16 \$
Membre en congé parental	341,09 \$

# États financiers

# RAPPORT DES VÉRIFICATEURS



Beaudoin Doray Tremblay (s.e.n.c.r.l.)  
Comptables agréés

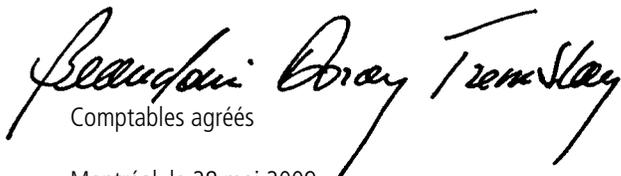
---

## Aux membres de l'Ordre professionnel des diététistes du Québec

Nous avons vérifié le bilan de l'ORDRE PROFESSIONNEL DES DIÉTÉTISTES DU QUÉBEC au 31 mars 2009, ainsi que les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'organisme. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2009, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus au Canada.

  
Comptables agréés

Montréal, le 28 mai 2009.

# ÉTATS FINANCIERS

## Résultat

exercice terminé le 31 mars 2009

	Budget (note 10) 2009 \$	Réel 2009 \$	Réel 2008 \$
<b>PRODUITS</b>			
Cotisations des membres	1 033 500	1 049 836	998 932
Formation	47 400	49 891	93 488
<i>Manuel de nutrition clinique</i>	16 000	14 593	16 311
Publicité	122 500	141 538	152 155
Revenus de financement et de placements	22 000	49 395	54 795
Autres revenus	13 000	17 261	24 057
Mois de la nutrition		54 898	44 000
	<b>1 254 400</b>	<b>1 377 412</b>	1 383 738
<b>CHARGES</b>			
Direction générale et services administratifs (relevé «A»)	888 600	881 028	760 789
Bureau et comité administratif	41 800	26 743	30 163
Inspection professionnelle	38 100	35 375	29 772
Discipline et syndic	17 900	15 665	7 081
Formation	23 700	24 498	43 031
<i>Manuel de nutrition clinique</i>	42 000	36 046	1 309
Communications (relevé «B»)	187 800	185 848	191 701
Autres comités (relevé «C»)	24 500	11 729	6 280
Mois de la nutrition (relevé «D»)		41 503	29 979
	<b>1 264 400</b>	<b>1 246 161</b>	1 100 105
<b>RÉSULTAT AVANT AUTRE ÉLÉMENT</b>	<b>(10 000)</b>	<b>131 251</b>	283 633
AUTRE ÉLÉMENT			
Subvention - emploi	10 000	9 916	11 747
<b>RÉSULTAT NET</b>		<b>141 167</b>	295 380

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

## Évolution des actifs nets

exercice terminé le 31 mars 2009

	Fonds non affectés	Fonds de contentieux	Fonds Tableau des membres	Fonds révision du <i>Manuel de nutrition clinique</i>	Fonds projets spéciaux	2009	2008
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
<b>SOLDE AU DÉBUT</b>	<b>541 058</b>	<b>135 915</b>	<b>54 817</b>	<b>35 603</b>		<b>767 393</b>	557 306
Résultat net	<b>141 167</b>					<b>141 167</b>	295 380
Virement interfonds	<b>(141 167)</b>				<b>141 167</b>		
	<b>541 058</b>	<b>135 915</b>	<b>54 817</b>	<b>35 603</b>	<b>141 167</b>	<b>908 560</b>	852 686
Affectations		<b>(39 805)</b>	<b>(8 000)</b>			<b>(47 805)</b>	(77 904)
Variations sur les actifs financiers disponibles à la vente survenues au cours de l'exercice	<b>(2 490)</b>					<b>(2 490)</b>	(7 389)
	<b>(2 490)</b>	<b>(39 805)</b>	<b>(8 000)</b>			<b>(50 295)</b>	(85 293)
<b>SOLDE À LA FIN</b>	<b>538 568</b>	<b>96 110</b>	<b>46 817</b>	<b>35 603</b>	<b>141 167</b>	<b>858 265</b>	767 393

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

# ÉTATS FINANCIERS

## **Bilan**

exercice terminé le 31 mars 2009

	2009	2008
	\$	\$
<b>ACTIF</b>		
<b>COURT TERME</b>		
Encaisse	660 458	431 043
Dépôts à terme		59 928
Créances (note 3)	71 135	123 461
Frais payés d'avance	14 340	13 258
	<b>745 933</b>	<b>627 690</b>
<b>PLACEMENTS</b> (note 4)	<b>946 392</b>	<b>812 613</b>
<b>IMMOBILISATIONS</b> (note 5)	<b>57 370</b>	<b>15 682</b>
	<b>1 749 695</b>	<b>1 455 985</b>
<b>PASSIF</b>		
<b>COURT TERME</b>		
Créditeurs (note 6)	270 075	204 842
Cotisations perçues d'avance	621 355	483 750
	<b>891 430</b>	<b>688 592</b>
<b>ACTIFS NETS</b>		
Actifs nets non affectés	538 568	541 058
Fonds de contentieux	96 110	135 915
Fonds Tableau des membres	46 817	54 817
Fonds révision du <i>Manuel de nutrition clinique</i>	35 603	35 603
Fonds projets spéciaux	141 167	
	<b>858 265</b>	<b>767 393</b>
	<b>1 749 695</b>	<b>1 455 985</b>

APPROUVÉ AU NOM DU CONSEIL

  
\_\_\_\_\_, président

  
\_\_\_\_\_, trésorière

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

# Flux de trésorerie

exercice terminé le 31 mars 2009

	<b>2009</b>	2008
	<b>\$</b>	\$
<b>ACTIVITÉS D'EXPLOITATION</b>		
Résultat net	<b>141 167</b>	295 380
Élément n'impliquant aucun mouvement de fonds :		
Amortissement des immobilisations	<b>14 012</b>	12 256
	<b>155 179</b>	307 636
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement :		
Créances	<b>52 326</b>	(17 787)
Frais payés d'avance	<b>(1 082)</b>	6 374
Créditeurs	<b>65 233</b>	36 642
Cotisations perçues d'avance	<b>137 605</b>	22 539
	<b>254 082</b>	47 768
	<b>409 261</b>	355 404
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>		
Variation nette des placements et dépôts à terme	<b>(76 341)</b>	(83 700)
Acquisition d'immobilisations	<b>(55 700)</b>	
Affectations - fonds spécifiques	<b>(47 805)</b>	(77 904)
	<b>(179 846)</b>	(161 604)
<b>VARIATION DE TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS</b>		
	<b>229 415</b>	193 800
ENCAISSE AU DÉBUT	<b>431 043</b>	237 243
ENCAISSE À LA FIN	<b>660 458</b>	431 043

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

# ÉTATS FINANCIERS

## **Notes complémentaires**

exercice terminé le 31 mars 2009

---

### **1 - STATUT ET ACTIVITÉ**

L'ORDRE PROFESSIONNEL DES DIÉTÉTISTES DU QUÉBEC est un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. Il est constitué en vertu du Code des professions du Québec.

### **2 - PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES**

#### *Instruments financiers*

Les méthodes et hypothèses suivantes ont été utilisées pour déterminer la juste valeur de chaque catégorie d'actifs et de passifs financiers.

Les justes valeurs de l'encaisse, des dépôts à terme, des créances, des créditeurs et des cotisations perçues d'avance correspondent approximativement à leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

Le dépôt à terme porte intérêt au taux de 2,15 % et l'échéance est en décembre 2008.

Les placements sont classés comme actifs financiers disponibles à la vente. Ces actifs sont évalués à leur juste valeur. La juste valeur des placements est basée sur les cours du marché. Tout gain ou perte est présenté directement à l'état de l'évolution des actifs nets jusqu'à la décomptabilisation de l'actif financier, moment où le gain ou la perte cumulé doit alors être inclus dans le résultat net de l'exercice.

#### *Immobilisations*

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et sont amorties de façon linéaire selon leur durée de vie suivante :

Matériel informatique	5 ans
Logiciels	1 an
Mobilier	10 ans

#### *Fonds*

Le fonds de contentieux se rapporte aux honoraires légaux et aux poursuites qui pourraient être engagées.

Le fonds pour la révision du *Manuel de nutrition clinique* permettra d'assurer une mise à jour du Manuel au cours des prochaines années.

Le fonds pour le Tableau des membres permettra l'acquisition d'un nouveau Tableau des membres.

Le fonds pour les projets spéciaux sera consacré entre autre au dossier de la norme initiale de formation et la grille de compétence. Il est constitué à partir du résultat net de l'exercice.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

### Utilisation d'estimations

Pour préparer les états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada, la direction doit faire des estimations et formuler des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés de l'actif et du passif de même que sur la présentation de l'actif et du passif éventuel, à la date des états financiers, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges au cours de la période de présentation de l'information. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

### Adoption future de conventions comptables

Au cours du prochain exercice, la société appliquera les nouvelles recommandations de l'Institut canadien des comptables agréés quant à la comptabilisation, l'évaluation et la présentation de l'information financière propres aux organismes sans but lucratif contenues dans la série de chapitres 4400 et du chapitre 1540 du manuel de l'ICCA. Ces nouvelles normes pourraient avoir des incidences sur la présentation de l'information financière quant à ses flux de trésorerie et ses actifs nets au bilan; cependant, la direction n'est pas en mesure pour l'instant d'en évaluer la portée.

### 3 - CRÉANCES

	2009	2008
	\$	\$
Clients et autres débiteurs	71 135	111 373
Taxes à recevoir		12 088
	<b>71 135</b>	<b>123 461</b>

### 4 - PLACEMENTS

	2009	2008
	\$	\$
Placements en obligations – taux variables, échéant jusqu'en décembre 2013 (valeur comptable de 846 509 \$)	858 789	713 353
Fonds de placements communs (valeur comptable de 98 545 \$)	87 603	99 260
	<b>946 392</b>	<b>812 613</b>

### 5 - IMMOBILISATIONS

	Coût	Amortissement cumulé	2009	Valeur nette
	\$	\$	\$	2008
	\$	\$	\$	\$
Matériel informatique	39 219	5 146	34 073	383
Logiciels	29 173	16 899	12 274	
Mobilier	42 757	31 734	11 023	15 299

# ÉTATS FINANCIERS

## Notes complémentaires (suite)

exercice terminé le 31 mars 2009

111 149                      53 779                      57 370                      15 682

### 6 - CRÉDITEURS

	2009	2008
	\$	\$
Fournisseurs	125 662	121 072
Salaires, vacances et charges sociales courus à payer	89 224	59 757
Taxes à payer	55 189	

### 7 - MARGE DE CRÉDIT

Au 31 mars 2009, la marge de crédit autorisée de 50 000 \$ n'était pas utilisée. Elle porte intérêts au taux préférentiel plus une prime et cette marge est renouvelée annuellement.

### 8 - ENGAGEMENT

L'organisme s'est engagé en vertu d'un contrat de location relatif à ses locaux se terminant en décembre 2014, représentant un montant de 428 575 \$.

De plus, l'organisme s'est engagé en vertu d'un contrat de crédit-bail relatif à un photocopieur se terminant en décembre 2010, représentant un montant de 10 325 \$.

Les versements annuels à effectuer au terme de ces contrats au cours des cinq prochains exercices sont les suivants :

	2010	2011	2012	2013	2014
	\$	\$	\$	\$	\$
	77 988	79 475	75 050	75 050	75 050

### 9 - APPORTS REÇUS SOUS FORME DE SERVICES

Les bénévoles consacrent un nombre important d'heures par année à aider l'organisme à assurer la prestation de ses services. En raison de la difficulté à déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de services, ceux-ci ne sont pas constatés dans les états financiers. Ces heures n'ont pas fait l'objet d'une vérification.

### 10 - PRÉVISIONS FINANCIÈRES

Les chiffres présentés sous la colonne « budget » à l'état des résultats et aux renseignements complémentaires sont fournis à titre d'information seulement et n'ont pas fait l'objet d'une vérification. Le budget a été approuvé par résolution du Conseil d'administration, adoptée à sa séance du 26 avril 2008.

## Notes complémentaires (suite)

exercice terminé le 31 mars 2009

	Budget (note 10) 2009 \$	Réel 2009 \$	Réel 2008 \$
<b>RELEVÉ «A» - DIRECTION GÉNÉRALE ET SERVICES ADMINISTRATIFS</b>			
Salaires et avantages sociaux	565 900	529 594	553 788
Honoraires professionnels	71 200	122 416	57 586
Frais administratifs	107 500	96 785	35 343
Quote-part des frais généraux	144 000	132 233	114 072
	<b>888 600</b>	<b>881 028</b>	<b>760 789</b>
<b>RELEVÉ «B» - COMMUNICATIONS</b>			
Honoraires, communication et site web	30 000	28 285	24 747
Revue professionnelle	34 000	35 420	31 358
Publicités insérées	73 000	76 648	92 435
Bulletins de nouvelles	12 400	9 504	6 837
Assemblée générale	8 000	8 051	7 581
Quote-part des frais généraux	30 400	27 940	28 743
	<b>187 800</b>	<b>185 848</b>	<b>191 701</b>
<b>RELEVÉ «C» - AUTRES COMITÉS</b>			
Admission	400		
Sous-comité formation continue	1 200	681	
Conseil à la formation des diététistes	1 800	337	14
Finances et vérification	1 600	532	887
Nutrition clinique	2 400	1 816	27
Nutrition publique	2 400	1 086	
Gestion services alimentaires	2 400	239	
Assurance en pratique privée	400		
Sélection des récipiendaires des prix	1 200	4 520	995
Pratique illégale	600		
Prix «Pomme»	1 800	120	319
Réforme du système professionnel	200		
Prescription	700	118	272
Allaitement			208
Groupes de travail	3 500	517	2 616
Quote-part des frais généraux	3 900	1 763	942
	<b>24 500</b>	<b>11 729</b>	<b>6 280</b>

# ÉTATS FINANCIERS

## Notes complémentaires (suite)

exercice terminé le 31 mars 2009

	Budget (note 10) 2009 \$	Réel 2009 \$	Réel 2008 \$
<b>RELEVÉ «D» - MOIS DE LA NUTRITION</b>			
Journée des diététistes		7 192	8 406
Impression et distribution		28 072	17 079
Quote-part des frais généraux		6 239	4 494
		<b>41 503</b>	<b>29 979</b>
<b>RELEVÉ «E» - FRAIS GÉNÉRAUX</b>			
Loyer	80 000	77 408	79 113
Frais de poste	20 000	19 005	17 525
Imprimerie	16 000	21 117	19 048
Fournitures de bureau	12 500	10 205	9 013
Location d'équipement	9 000	7 601	7 770
Amortissement des immobilisations	30 000	14 012	12 256
Communications	14 000	10 903	9 787
Photocopies	2 000	1 277	1 229
Assurances	7 000	2 803	4 129
Taxes	5 500	4 971	4 882
Entretien et réparations	2 000	1 961	
	<b>198 000</b>	<b>171 263</b>	<b>164 752</b>
<b>RELEVÉ «F» - FRAIS GÉNÉRAUX RÉPARTIS</b>			
Direction générale et services administratifs	144 000	132 233	114 072
Bureau et comité administratif	6 800	4 020	4 523
Inspection professionnelle	6 100	5 318	4 464
Discipline et syndic	2 900	2 355	1 062
Formation	3 900	3 669	6 452
Communications	30 400	27 940	28 743
Autres comités	3 900	1 763	942
Mois de la nutrition		6 239	4 494
	<b>198 000</b>	<b>183 537</b>	<b>164 752</b>





Ordre professionnel des diététistes du Québec  
2155, rue Guy, bureau 1220  
Montréal (Québec)  
H3H 2R9

Tél. : 514 393-3733  
Sans frais : 1 888 393-8528  
Télec. : 514 393-3582  
Courriel : [opdq@opdq.org](mailto:opdq@opdq.org)

[www.opdq.org](http://www.opdq.org)